

De : [Accès à l'information - Laurentides](#)
A :
Objet : Demande 200803954 Lot 27A-2 Mont-Laurier
Date : 1 août 2022 11:10:00
Pièces jointes : [7610-15-01-02043-10.pdf](#)
[7610-15-01-010704_biffé.pdf](#)
[Articles 297-298.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, concernant la propriété située sur le lot 27A-2 à Mont-Laurier.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr15acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de l'analyse et
de l'expertise des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
www.environnement.gouv.qc.ca



CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 12 mars 1999

**AUTORISATION
(article 48)**

Usine Bois Kanenda inc.
39, rue Saint-Jean Baptiste
Price, (Québec) G0J 1Z0

N/Réf.: P7610-15-01-01704 10
1160556

Objet : Dépoussiéreur à manches filtrantes

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 27 janvier 1999 et reçue le 28 janvier 1999 et complétée le 4 mars 1999, j'autorise conformément à l'article 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer ou poser des appareils ou équipements décrit ci-dessous :

L'installation à l'usine de panneaux lamellés collés d'un dépoussiéreur à manches filtrantes **23-24** de type cyclofiltre, modèle **art. 23-24**, d'une capacité de **23-24** mètres cube par heure. Le système d'épuration de l'usine comprendra aussi un cyclone CME-1300, un cyclone CME-1400 et un cyclone GC-1600.

Ces appareils ou équipements seront installés ou posés à l'emplacement décrit ci-après :

Sur le lot 27A-2 partie, cadastre du canton Campbell, municipalité de Mont-Laurier, MRC d'Antoine-Labelle.

AUTORISATION

(article 48)

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-01704 10
1160306

Le 12 mars 1999

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur à sacs filtrants », daté du 27 janvier 1999, signé par 53-54 ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 6 janvier 1999, signée par 53-54 concernant des renseignements supplémentaires ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 22 janvier 1999, signée par 53-54 , concernant des renseignements supplémentaires ;
- Documents : « Fourniture et installation d'un système de dépoussiérage pour la nouvelle usine de panneaux lamellés », daté du 22 janvier 1999, accompagnés des dessins RH-8531-1, RH-8531-2, RH-8531-3 (2 feuillets) et du diagramme d'écoulement, 6 feuillets ;
- Plan de disposition des équipements 0113-00-02, daté du 28 novembre 1998, préparé par Groupe Cèdrico inc., 1 feuillet ;
- Plan de l'arrangement extérieur RM-12940-1, révision 0, daté du 24 février 1999, préparé par 23-24 , 1 feuillet ;
- Plan des coupes & détails RM-12940-8, révision 0, daté du 24 février 1999, préparé par 23-24 1 feuillet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Martel

Directeur régional des Laurentides

PM/ST/cq



CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 12 mars 1999

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)**

Usine Bois Kanenda inc.
39, rue Saint-Jean Baptiste
Price, (Québec) G0J 1Z0

N/Réf.: P7610-15-01-01704 10
1160306

Objet : Usine de panneaux lamellés collés à Mont-Laurier

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 novembre 1998 et reçue le 11 décembre 1998 et complétée le 11 mars 1999, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction et exploitation d'une usine de panneaux lamellés collés d'une capacité de ²³⁻²⁴mètres cube par jour.

Les travaux seront réalisés sur le lot 27A-2 partie, cadastre du canton Campbell, municipalité de Mont-Laurier, MRC d'Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire « Projet industriel, demande de certificat d'autorisation et demande d'autorisation », daté du 12 novembre 1998 et signé par ⁵³⁻⁵⁴ incluant, entre autres, les 12 feuillets du bilan de masse et la liste des équipements de l'annexe 4 ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 6 janvier 1999, signée par ⁵³⁻⁵⁴ concernant des renseignements supplémentaires ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-01704 10
1160306

Le 12 mars 1998

PM/ST/cq

- ① Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 22 janvier 1999, signée par 53-54 concernant des renseignements supplémentaires ;
- ② Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 2 mars 1999, signée par 53-54 concernant des renseignements supplémentaires et un engagement ;
- ③ Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 10 mars 1999, signée par 53-54 concernant des renseignements supplémentaires ;
- ④ Document : « Fourniture et installation d'un système de dépoussiérage pour la nouvelle usine de panneaux lamellés », daté du 22 janvier 1999, accompagné des dessins RH-8531-1, RH-8531-2, RH-8531-3 (2 feuillets) et du diagramme d'écoulement, 6 feuillets ;
- ⑤ Plan de disposition des équipements 0113-00-02, daté du 28 novembre 1998, préparé par Groupe Cèdrico inc., 1 feuillet ;
- ⑥ Plan de raccordement, aqueduc et égout sanitaire, LA-9849-1, daté de décembre 1998, préparé par 23-24 et 53-54 inc., 1 feuillet ;
- ⑦ Plan de l'arrangement extérieur RM-12940-1, révision 0, daté du 24 février 1999, préparé par 23-24 , 1 feuillet ;
- ⑧ Plan des coupes & détails RM-12940-8, révision 0, daté du 24 février 1999, préparé par 23-24 1 feuillet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Martel

Directeur régional des Laurentides

PM/ST/cq



PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 25 janvier 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Usine Bois Kanenda inc.
39, rue Saint-Jean Baptiste
Price (Québec)
G0J 1Z0

N/Réf.: P 7610-15-01-01704 11
150000616

Objet : Système de combustion de résidus de bois

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 22 septembre 1999, reçue le 28 septembre 1999 et complétée le 24 janvier 2000, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation et utilisation d'une chaudière de marque

art. 53-54

Les travaux seront réalisés sur le lot 27A-2, rang I, canton de Campbell, municipalité de Mont-Laurier, MRC d'Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document : « Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un système de combustion de résidus de bois ou de biomasse », daté du 22 septembre 1999 et signé par monsieur

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-0170411
150000616

Le 25 janvier 2000

- Documents : « Renseignements techniques sur la chaudière de la compagnie 23-24 13 pages, transmis le 22 septembre 1999 avec la demande de certificat d'autorisation ;
- Document : « Demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur mécanique », daté du 18 janvier 2000 et signé par monsieur ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 22 septembre 1999, signée par monsieur 53-54 concernant la demande de certificat d'autorisation ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 octobre 1999 concernant des renseignements supplémentaires ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 18 janvier 2000 concernant les cyclones et le lieu d'enfouissement des cendres ;
- Plan de la chaudière à alimentation automatique LA-9849I-01, vue d'ensemble et détails, page 1 de 1, daté d'août 1999 et signé par monsieur 23-24 et 53-54
- Plan d'arpentage du lot 27A-2, minute 3594, daté du 13 novembre 1998, signé par monsieur 53-54 , arpenteur géomètre et monsieur

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides
par intérim

MD/ST/cp

Sainte-Thérèse, le 11 mai 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

4296583 Canada inc.
996, route Transcanadienne
Mont-Laurier (Québec) J0W 1E0

N/Réf.: 7610-15-01-02043-10
400662477

Objet : Exploitation d'une usine de panneaux de bois lamellés-collés et de boîtiers de carottage ainsi qu'un système de combustion de résidus de bois

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 novembre 2009, reçue le 19 novembre 2009 et dûment complétée le 27 avril 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de panneaux lamellés collés et de boîtier de carottage d'une capacité de ~~23~~²⁴ mètres cube par jour.

L'usine comprend un dépoussiéreur existant à manches filtrantes

art. 23-24

L'usine comprend une chaudière de marque

art. 23-24

Les travaux seront réalisés sur le lot 27A-2 partie, cadastre du canton Campbell, ville de Mont-Laurier, MRC d'Antoine-Labelle.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(LRQ, c. Q-2, article 22)

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02043-10
400662477

Le 11 mai 2010

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 novembre 2009, constituant la demande de certification d'autorisation, signée par 53-54 4296583 Canada inc., 2 pages et 4 annexes ;
- Document « *Projet industriel, demande de certificat d'autorisation et demande d'autorisation* », daté du 12 novembre 1998, signé par 53-54 4296583 Canada inc., incluant entre autres, les 12 feuillets du bilan de masse et la liste des équipements ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 6 janvier 1999, signée 53-54 4296583 Canada inc., concernant des renseignements supplémentaires ;
- Document : « *Fourniture et installation d'un système de dépoussiérage pour la nouvelle usine de panneaux lamellés* », daté du 22 janvier 1999, contresigné par 53-54 4296583 Canada inc., accompagné des dessins RH-8531-1, RH-8531-2, RH-8531-3 (2 feuillets) et du diagramme d'écoulement, 6 feuillets ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 22 janvier 1999, signée par 53-54 53-54 4296583 Canada inc., concernant des renseignements supplémentaires ;
- Document « *Demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur à sacs filtrants* », daté du 27 janvier 1999, signé par 53-54 4296583 Canada inc. ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 2 mars 1999, signée par 53-54 4296583 Canada inc., concernant des renseignements supplémentaires et un engagement ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 10 mars 1999, signée par 53-54 4296583 Canada inc., concernant des renseignements supplémentaires ;
- Document : « *Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un système de combustion de résidus de bois ou de biomasse* », daté du 22 septembre 1999, signé par 53-54 4296583 Canada inc. ;
- Documents : « *Renseignements techniques sur la chaudière de la compagnie Industrie F.P. inc.* », 13 pages, transmis le 22 septembre 1999 avec la demande de certificat d'autorisation et contresignés par 53-54 4296583 Canada inc. ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(LRQ, c. Q-2, article 22)

-3-

N/Réf.: 7610-15-01-02043-10
400662477

Le 11 mai 2010

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 22 septembre 1999, signée par **53-54**, 4296583 Canada inc. ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 octobre 1999, signée par **53-54**, 4296583 Canada inc. ;
- Document : « *Demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur mécanique* », daté du 18 janvier 2000 et signé par **53-54**, 4296583 Canada inc. ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 18 janvier 2000, signée par **53-54**, 4296583 Canada inc. ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 14 novembre 2003, signée par **53-54**, 4296583 Canada inc., 4 pages et les documents joints ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 20 novembre 2003, signée par 4296583 Canada inc., 1 page et les documents joints ;
- Télécopie au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 novembre 2009, signée par **53-54**, 4296583 Canada inc., 8 pages ;
- Plan d'arpentage du lot 27A-2, minute 3594, daté du 13 novembre 1998, signé par **53-54** arpenteur géomètre et **53-54**, 4296583 Canada inc. ;
- Plan de disposition des équipements 0113-00-02, daté du 28 novembre 1998, préparé par Groupe Cédrico inc., contresigné par **53-54**, 4296583 Canada inc., 1 feuillet ;
- Plan de raccordement, aqueduc et égout sanitaire, LA-9849-1, daté de décembre 1998, préparé par **53-54**, contresigné par 4296583 Canada inc., 1 feuillet ;
- Plan de l'arrangement extérieur RM-12940-1, révision 0, daté du 24 février 1999, préparé par **53-54**, 4296583 Canada inc., 1 feuillet ;
- Plan des coupes & détails RM-12940-8, révision 0, daté du 24 février 1999, préparé par **53-54**, 4296583 Canada inc., 1 feuillet ;
- Plan de la chaudière à alimentation automatique LA-9849I-01, vue d'ensemble et détails, page 1 de 1, daté d'août 1999 et signé par **53-54 et 23-24**, 4296583 Canada inc.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(LRQ, c. Q-2, article 22)

-4-

N/Réf.: 7610-15-01-02043-10
400662477

Le 11 mai 2010

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/st

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides